

**Motion du 15 septembre 2010 de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication: «Tri des déchets dans les parcs et autour de la rade».**

(renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal lors de la séance du 11 novembre 2014, dans le rapport M-935 A)

*MOTION*

Considérant:

- le bénéfice écologique et économique réalisé par le recyclage des déchets;
- la politique de la Ville en matière de tri des déchets et les objectifs du Conseil administratif d'augmentation de la part des déchets triés;
- les campagnes de communication visant à inciter les citoyen-ne-s à trier leurs déchets;
- le succès grandissant des parcs et des rives de plus en plus fréquentés, notamment pour y faire des pique-niques ou des fêtes;
- que ce type d'installation existe dans de nombreuses villes d'Europe,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'installer, dans les meilleurs délais, des poubelles pour la récupération du PET, du verre, de l'aluminium et des déchets organiques dans les parcs de la Ville ainsi qu'autour de la rade.